



Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoints au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESSENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N° 26-3-24

Foncier

Procédure d'aménagement foncier agricole

Approbation

Rapport de M. le Maire,

Proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans les communes de Quesnoy-sur-Deûle Verlinghem Linselles avec extensions sur les territoires communaux de Frelinghien, Wambrechies, Roncq, Bondues, Bousbecque, Pérenchies, Lambersart, Deulémont, Halluin et Werwicq-Sud.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisée par le Cabinet de Géomètre GEOMAT et le bureau d'études PAYSAGE 360.
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Quesnoy-sur-Deûle-Verlinghem-Linselles en date du 27 mars 2025 décidant de la mise à enquête relative au mode d'aménagement et à son périmètre,
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale en date du 3 décembre 2025 relatif aux décisions après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre
- de la proposition de plan de périmètre,
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre ;

Le Conseil Municipal, en application des articles L.121-4, L.121-14, R.121-21-1 et R.121-22 du Code Rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré :

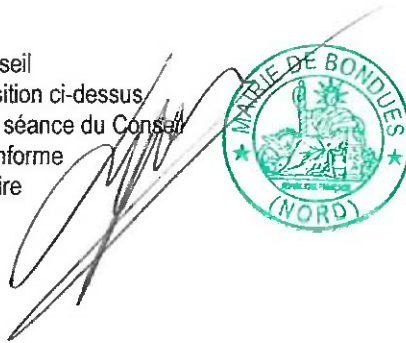
- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement ;
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé ;
- approuve les prescriptions proposées par la commission intercommunale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau ainsi que les propositions définitives de la commission intercommunale relatives à la procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental et au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 3 décembre 2025 ;

- sollicite l'intégration à la commission intercommunale d'aménagement foncier, conformément à l'article L.121-4 du Code Rural et de la pêche maritime, en conséquence d'une extension de 15 % de son territoire communal dans le périmètre de l'opération d'aménagement foncier.
- prend acte de la possibilité d'une demande des communes de [Frelinghien](#), [Wambrechies](#), [Roncq](#), [Pérenchies](#) et [Bousbecque](#) d'intégrer la commission intercommunale d'aménagement foncier, conformément à l'article L.121-4 du Code Rural et de la pêche maritime, en conséquence d'une extension du périmètre de l'opération d'aménagement foncier sur au moins le vingtième de leur territoire communal.
- approuve les propositions définitives de la Commission Intercommunale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée et donne un avis favorable sur l'engagement de l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental envisagée par la CIAF

Vote à l'unanimité

Travaux Préparatoires
Commission Générale du 9 juin 2026

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance